

Formation Biblique de Disciples

Thème 18

Résurrections et Jugements éternels

Introduction

Avant de commencer cette étude, il nous faut préciser qu'il y a des temps, des périodes de jugements. Il nous faudra différencier le jugement ponctuel, éternel des âmes décédées en attente de leur jugement (condamnation à l'étang de feu pour les perdus et vie éternelle et récompenses pour les sauvés) par rapport à ces temps de jugements historiques et finaux. De ce fait, ce qu'il nous faut comprendre pour les périodes de jugements de Dieu dans le temps, c'est que la résurrection n'intervient pas. Par contre et c'est important, **lors du jugement final et éternel de toutes les âmes mortes, il apparaît toujours auparavant leur résurrection : tous ressuscitent pour comparaitre devant Dieu.**

Daniel 12 :1-3 « *En ce temps-là se lèvera Michaël, le grand chef, le défenseur des enfants de ton peuple; et ce sera une époque de détresse, telle qu'il n'y en a point eu de semblable depuis que les nations existent jusqu'à cette époque. En ce temps-là, ceux de ton peuple qui seront trouvés inscrits dans le livre seront sauvés. **Plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour l'opprobre, pour la honte éternelle. Ceux qui auront été intelligents brilleront comme la splendeur du ciel, et ceux qui auront enseigné la justice, à la multitude brilleront comme les étoiles, à toujours et à perpétuité.** »*

Il y aura donc 2 grands jugements éternels distincts des âmes décédés; celui des justes et celui des injustes ; **chaque jugement éternel sera donc précédé d'une résurrection :**

-La 1^{ère} résurrection sera celle des justes qui amènera le juste jugement des justes ressuscités : jugement du tribunal de Christ pour les récompenses.

-La 2^{ème} résurrection sera celle des injustes qui les amènera au jugement dernier de la condamnation : jugement du grand trône blanc pour les tourments.

Commençons cette étude en détails sur les différents jugements :

I - LE JUGE DE TOUTE CHOSE

1. Le jugement et la grâce

Hébreux 12:22-24 : « *Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la Cité du Dieu vivant, la Jérusalem céleste, // des myriades qui forment le cœur des anges, de l'assemblée des premiers nés inscrits dans les cieus, du juge qui est le Dieu de tous, des esprits des justes parvenus à la perfection, // de Jésus qui est le médiateur de la Nouvelle Alliance, et du sang de l'aspersion qui parle mieux que celui d'Abel. »*

Notez que ces trois versets se découpent en 3 parties, elles-mêmes découpées en 3 sous parties :

-1ère partie : une description de l'habitation de Dieu,

-2ème partie : une énumération de ceux qui y habitent,

-3ème partie : une présentation de Dieu lui-même (le Dieu de tous, Jésus le médiateur et le sang de l'aspersion).

Au milieu de ce passage, nous trouvons la figure solennelle, majestueuse et qui nous inspire la crainte « *du juge qui est le Dieu de tous* » : le juge du ciel et le juge de la terre, le juge des anges et le juge des hommes. Si Dieu ne se révélait que comme juge, il n'y aurait pas de salut possible pour les pêcheurs. Mais par la grâce, la révélation de la Parole de Dieu nous conduit de la figure de Dieu le juge à celle de Jésus le médiateur. L'image s'achève par la révélation du sang de Jésus qui est à la fois le moyen et le prix par lequel la réconciliation s'est effectuée.

La Bible dans son intégralité, révèle que par un droit souverain et éternel, le rôle de juge appartient à Dieu lui-même. Dans **Genèse 18:25** (« *Loin de toi de faire une chose pareille : mettre à mort le juste avec le méchant, en sorte qu'il en serait du juste comme du méchant, loin de toi ! Celui qui juge toute la terre n'agira-t-il pas selon le droit ?* »), **Juges 11:27** (« *Ce n'est pas moi qui ai péché contre toi, c'est toi qui agis mal avec moi en me faisant la guerre. Que l'Éternel, le juge, soit aujourd'hui juge entre les Israélites et les Ammonites !* »), **Psaumes 58:12** (« *Et les humains diront : Oui, il y a une récompense pour le juste ; Oui, il y a un Dieu qui exerce le jugement sur la terre.* »), **Psaumes 94:2** (« *Lève-toi, juge de la terre ! Pour rendre aux orgueilleux selon leurs œuvres !* ») et **Esaïe 33:22** (« *Car l'Éternel est notre juge, L'Éternel est notre législateur, L'Éternel est notre roi : C'est lui qui nous sauve.* »), Dieu est le juge de la terre.

Mais le jugement n'est pas l'expression la plus parfaite et la plus véritable de la nature éternelle de Dieu, mais plutôt sa grâce et sa miséricorde. Les jugements et la colère de Dieu sont mêmes étrangers à la nature profonde de Dieu et à ses desseins. Si nous passons de

l’Ancien au Nouveau Testament, nous entrons dans une révélation plus complète des motifs et des méthodes de jugement de Dieu.

Jean 3:17 : « Dieu en effet, n’a pas envoyé son Fils dans le monde pour qu’il juge le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui. »

2 Pierre 3:9 : « Le Seigneur ne tarde pas dans l’accomplissement de la promesse comme quelques-uns le croient ; mais il use de patience envers tous, ne voulant qu’aucun ne périsse, mais voulant que tous arrivent à la repentance. »

Ces passages révèlent que Dieu aime offrir la grâce, la miséricorde et le salut, mais qu’il dispense à contrecœurs la colère et le jugement. Or, la répugnance avec laquelle Dieu exerce le jugement trouve également son expression dans la façon dont le jugement de Dieu sera dispensé à la fin des temps.

2. Le Père – Le Fils – La Parole

A) Le Père

1 Pierre 1:17 : « Et si vous invoquez comme Père celui qui, sans considération de personnes, juge chacun selon ses œuvres, conduisez-vous avec crainte pendant le temps de votre séjour sur terre. »

Ici, il nous est dit que le rôle de Dieu le Père est de juger tous les hommes. Cependant, dans **Jean 5:22-23**, Jésus révèle que le Père, dans sa sagesse souveraine, choisit de confier tout jugement au Fils : « De plus le Père ne juge personne, mais il a remis tout jugement au Fils, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Celui qui n’honore pas le Fils n’honore pas le Père qui l’a envoyé. »

B) Le Fils

Jean 5:22-23 et 26-27 : « De plus le Père ne juge personne, mais il a remis tout jugement au Fils, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Celui qui n’honore pas le Fils n’honore pas le Père qui l’a envoyé... Car, comme le Père a la vie en lui-même, ainsi il a donné au Fils d’avoir la vie en lui-même. Et il lui a donné le pouvoir de juger, parce qu’il est Fils de l’homme. »

Il est donc clairement affirmé que le rôle de jugement a été transféré du Père au Fils. Cependant, la nature divine du Fils est si miséricordieuse, qu’à la suite du Père, Jésus répugne à exécuter le jugement. C’est pour cela qu’il a, à son tour transféré l’autorité finale du jugement de sa propre personne à la parole de Dieu.

C) La Parole

Jean 12:47-48 : « *Si quelqu'un entend mes paroles et ne les garde pas, ce n'est pas moi qui le juge ; car je suis venu non pour juger le monde, mais pour sauver le monde. Celui qui me rejette et qui ne reçoit pas mes paroles, a son juge : la parole que j'ai prononcée, c'est elle qui le jugera au dernier jour.* »

Donc, l'autorité finale de tout jugement est investie dans la parole de Dieu. C'est la norme immuable à laquelle chaque homme devra un jour se soumettre.

Dans l'AT, la même révélation sur la parole de Dieu nous est donnée dans le **Psaume 119:160** : « *Le fondement de ta parole est la vérité, et toutes les lois de ta justice sont éternelles.* » **Autrement dit, toutes les normes et les principes du jugement de Dieu sont contenus dans la Parole, et ces principes de jugement demeurent éternellement.**

3. Quatre principes de jugement par la Parole

A) 1er principe : selon la vérité :

En référence à **Romains 2:1-12** qui développe 4 principes, Paul déclare que le jugement de Dieu est **selon la vérité** : « *Nous savons en effet que le jugement de Dieu contre ceux qui commettent de telles choses est selon la vérité.* » **(v.2)**

B) 2ème principe : selon nos œuvres :

Le jugement de Dieu est « **selon ses œuvres** » : « *... qui rendra à chacun selon ses œuvres...* » **(v.6)**

(Cf. aussi **1 Pierre 1:17** : « *Et si vous invoquez comme Père celui qui, sans considération de personnes, juge chacun selon ses œuvres, conduisez-vous avec crainte pendant le temps de votre séjour sur terre.* » et **Apocalypse 20:12** : « *Et je vis les morts, les grands et les petits, debout devant le trône. Des livres furent ouverts, et un autre livre fut ouvert, qui est le livre de vie. Les morts furent jugés d'après ce qui était écrit dans les livres, selon leurs œuvres.* »)

Cependant, nous devons faire attention à ne pas limiter la signification du mot « œuvre » à des actions externes telles qu'on peut les observer. Toute la Bible dit clairement que Dieu dans son jugement de l'homme, prend en compte non seulement les actions externes, mais également les pensées les plus secrètes et les plus profondes, les impulsions et les motivations du cœur.

Romains 2:16 : « *C'est ce qui paraîtra au jour où, selon mon Évangile, Dieu jugera par le Christ-Jésus les actions secrètes des hommes.* » ; **1 Corinthiens 4-5** : « *C'est pourquoi ne jugez de rien avant le temps, avant la venue du Seigneur, qui mettra en lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et qui manifestera les desseins des cœurs. Alors la louange de chacun*

viendra de la part de Dieu. » et **Hébreux 4:12-13** : « Car la parole de Dieu est vivante et efficace, plus acérée qu'aucune épée à double tranchant ; elle pénètre jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, des jointures et des moelles ; elle est juge des sentiments et des pensées du cœur. Il n'y a aucune créature, qui soit invisible devant lui : tout est mis à nu et terrassé aux yeux de Celui à qui nous devons rendre compte. »

C) 3ème principe : sans acception de personne :

Il est énoncé au **verset 11** : « Car devant Dieu, il n'y a point d'acception de personnes. »

D) 4ème principe : selon la lumière :

Il est énoncé au **verset 12** : « Tous ceux qui ont péché sans la loi périront aussi sans la loi, et tous ceux qui ont péché avec la loi seront jugés par la loi ».

Appliqué globalement, cela signifie que chaque personne sera jugée selon la mesure de lumière morale et de compréhension dont elle a disposé. Ceux qui n'auront pas la pleine révélation de la loi de Moïse ne seront pas jugés par cette loi, mais uniquement selon la révélation de Dieu donnée à la race humaine à travers les merveilles de sa création. Paul fait référence à la révélation générale de Dieu par la création dans **Romains 1:20** : « En effet, les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité, se voient comme à l'œil nu, depuis la création du monde, quand on les considère dans ses ouvrages. Ils sont donc inexcusables. »

Autrement dit, sa puissance et sa divinité sont données à travers la création à tous les hommes qui ont une compréhension normale. Ceci est la norme de base par laquelle tous les hommes seront jugés. Ainsi, le jugement est selon la lumière, selon la mesure de connaissance morale de chaque personne.

Ce même principe de jugement selon la lumière est contenu dans les paroles de Jésus au sujet des villes pécheresses dans **Matthieu 11:20-24** : « Alors il se mit à faire des reproches sévères aux villes dans lesquelles avaient eu lieu la plupart des miracles, parce qu'elles ne s'étaient pas repenties. Malheur à toi, Chorazin ! Malheur à toi, Bethsaïda ! Car, si les miracles faits au milieu de vous avaient été faits à Tyr et à Sidon, il y a longtemps qu'elles se seraient repenties avec le sac et la cendre. C'est pourquoi je vous le dis : au jour du jugement, Tyr et Sidon seront traitées moins rigoureusement que vous. Et toi, Capernaüm, seras-tu élevée jusqu'au ciel ? Non, tu seras abaissée jusqu'au séjour des morts, car, si les miracles faits au milieu de toi avaient été faits dans Sodome, elle subsisterait encore aujourd'hui. C'est pourquoi je vous le dis : Au jour du jugement, le pays de Sodome sera traité moins rigoureusement que toi. »

Nous pouvons ainsi appliquer les paroles de Jésus dans **Luc 12:48** : « On demandera beaucoup à qui l'on a beaucoup donné, et on exigera davantage de celui à qui l'on a beaucoup confié. »

II - LES JUGEMENTS HISTORIQUES

Ils se déroulent en deux étapes :

-Le Jugement de Dieu dans l'Histoire

-Le Jugement éternel (Hébreux 6:1-2 : « *C'est pourquoi, laissant l'enseignement élémentaire de la parole du Christ, tendons vers la perfection, sans poser de nouveau le fondement : repentance des œuvres mortes, foi en Dieu, doctrine des baptêmes, imposition des mains, résurrection des morts et jugement éternel.* ») : c'est le jugement qui attend chaque âme humaine dans l'éternité lorsque les temps seront accomplis.

Dans **Exode 20:4-6**, nous lisons le commandement et l'avertissement qui sont donnés à Israël : « *Tu ne te feras pas de statue, ni de représentation quelconque de ce qui est en haut dans le ciel, de ce qui est en bas sur la terre, et de ce qui est dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosterner pas devant elles, et tu ne leur rendras pas de culte ; car moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis la faute des pères sur les fils jusqu'à la troisième et à la quatrième (génération) de ceux qui me haïssent, et qui use de bienveillance jusqu'à mille (génération) envers ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements.* » De même dans **Jérémie 32:18** : « *Tu fais grâce jusqu'à la millième génération ; Ce qui est dû pour la faute des pères Tu le rends à leurs fils après eux. Tu es le Dieu grand, le puissant, Dont le nom est l'Éternel des armées.* » Ces passages traitent du jugement de Dieu dans le temps, dans l'histoire, dans la vie des familles, et des nations.

Cependant, nous voyons dans **Ezéchiel 18:1-20** que même si le déclin national en Israël a pu être apporté par l'échec des générations précédentes, Dieu avertit les Israélites qu'il les tient individuellement responsables de leur condition morale personnelle, que chacun d'entre eux sera jugé dans l'éternité, uniquement sur son propre caractère et sa conduite : « *l'âme qui pêche, c'est celle qui mourra* » (**v.4**). C'est le jugement de chaque âme individuelle. C'est la même vérité que nous retrouvons dans **Ecclésiaste 11:10** : « *Jeune homme, réjouis-toi dans ta jeunesse, livre ton cœur à la joie pendant les jours de ta jeunesse, marche dans les voies de ton cœur et selon les regards de tes yeux; mais sache que pour tout cela Dieu t'appellera en jugement.*»

Il n'existe donc pas de contradiction entre les deux facettes du jugement de Dieu.

Intéressons-nous à quelques jugements historiques :

-Sodome et Gomorrhe dans **Genèse 19:24-25** : « *Alors l'Éternel fit pleuvoir du ciel sur Sodome et sur Gomorrhe du soufre et du feu venant de l'Éternel. Il bouleversa ces villes, toute la plaine, tous les habitants des villes et les plantes du sol.* » ; **2 Pierre 2:6** : « *... s'il a condamné à la destruction et réduit en cendres les villes de Sodome et Gomorrhe, les donnant comme exemple aux impies à venir...* »

Nous en avons l'explication dans **Ezéchiel 16:49** (« Voici quelle a été la faute de Sodome, ta sœur : elle avait de l'orgueil, du pain à satiété, une insouciance tranquillité, elle et ses filles, et elle ne fortifiait pas la main du malheureux et du pauvre. ») : son orgueil, son autosuffisance et sa dureté.

-Ananias et Saphira dans **Actes 5:1-11** : « Mais un homme du nom d'Ananias, avec Saphira sa femme, vendit une propriété et retint avec le consentement de sa femme une partie du prix ; puis il apporta l'autre partie et la déposa aux pieds des apôtres. Pierre lui dit : Ananias, pourquoi Satan a-t-il rempli ton cœur, au point de mentir à l'Esprit Saint et de retenir une partie du prix du champ ? Lorsque tu l'avais, ne demeurait-il pas à toi ? Et, après la vente le prix n'était-il pas à ta disposition ? Comment as-tu mis en ton cœur une pareille action ? Ce n'est pas à des hommes que tu as menti, mais à Dieu. Ananias entendit ces paroles, tomba et expira. Une grande crainte saisit tous les auditeurs. Les jeunes gens se levèrent, l'enveloppèrent, l'emportèrent et l'ensevelirent. Environ trois heures plus tard, sa femme entra, sans savoir ce qui était arrivé. Pierre lui adressa la parole : Dis-moi, est-ce à tel prix que vous avez vendu le champ ? Oui, répondit-elle, c'est à ce prix-là. Alors Pierre lui dit : Comment vous êtes-vous accordés pour tenter l'Esprit du Seigneur ? Voici : ceux qui ont enseveli ton mari sont à la porte ; ils t'emporteront. A l'instant, elle tomba à ses pieds et expira. Les jeunes gens, à leur entrée, la trouvèrent morte ; ils l'emportèrent et l'ensevelirent auprès de son mari. Une grande crainte saisit toute l'Église et tous ceux qui apprirent ces choses. »

-L'invasion de la Palestine par les armées romaines sous Titus en l'an 70 ainsi que les suivantes pendant 18 siècles, fut un jugement de Dieu, prophétisé en détail par Jésus et annoncé par **Lévitique 26:36-37** : « Je rendrai pusillanime le cœur de ceux d'entre vous qui survivront dans les pays de leurs ennemis ; le bruit d'une feuille agitée les poursuivra ; ils fuiront comme on fait devant l'épée et tomberont sans qu'on les poursuive. Ils trébucheront les uns sur les autres comme devant l'épée, sans qu'on les poursuive. Vous ne tiendrez pas devant vos ennemis » Cependant, au **verset 44 de ce chapitre**, Dieu donne également la promesse que sa miséricorde ne s'effacera jamais pour Israël : « Mais, lorsqu'ils seront dans le pays de leurs ennemis, je ne les rejetterai pourtant pas, et je n'aurai pas d'aversion pour eux jusqu'à les exterminer, jusqu'à rompre mon alliance avec eux ; car je suis l'Éternel, leur Dieu. »

Ainsi, à la lumière des prophéties de l'Écriture, toute l'histoire d'Israël devient une démonstration à l'échelle mondiale, à la fois du jugement et de la miséricorde de Dieu car même au milieu du jugement, Dieu prend encore plaisir à faire miséricorde. L'exemple de Rahab (Cf. **Josué 2**) prouve qu'aucune âme n'est nécessairement condamnée à cause de son origine ou de son environnement. La repentance personnelle et la foi annulera le jugement de Dieu et appellera la miséricorde. Même au milieu du jugement le plus sévère, les plans de Dieu restent toujours la grâce et la miséricorde.

Mais attention : le jugement final, complet, sur toutes les actions des hommes, ne sera pas exécuté sur la scène du temps :

1 Timothée 5:24-25 : « *Les péchés de certains hommes sont manifestes, même avant qu'on les juge ; chez d'autres, ils ne se découvrent qu'après coup. De même, les œuvres bonnes se manifestent, et celles qui ne le sont pas ne peuvent rester cachées.* »

Les jugements de Dieu (comme sa miséricorde d'ailleurs) ne sont donc pas pleinement révélés dans le temps. Pour avoir la pleine révélation du jugement final de Dieu, nous devons passer à travers la scène du temps pour entrer dans l'éternité.

Maintenant, comme dit en introduction globalement, nous voyons la révélation de 3 scènes successives qui nous décrivent le déroulement de **la résurrection et du Jugement éternel** :

-La 1ère scène, le siège du jugement est appelé « le Tribunal de Christ » : ***c'est le jugement des chrétiens*** en vue de leurs récompenses. Tous ***les chrétiens ressusciteront*** et seront enlevés pour comparaître devant le tribunal de Christ pour recevoir leurs récompenses avant d'entrer dans le grand festin des noces de l'Agneau.

-La 2ème scène, le Trône de Gloire : ***c'est le jugement des nations païennes*** à la fin de la Grande Tribulation (fin du règne de l'Antéchrist) et du temps de la colère qui s'en suivra. ***Tous les martyres de la moisson d'Israël et de l'Eglise du temps de la colère de Dieu, ressusciteront*** pour vivre avec Christ pendant le Millénium. ***Les nations païennes seront jugées*** devant le trône de gloire par rapport à la manière dont elles auront traité Israël aux temps de détresse de la fin.

-La 3ème scène, le Grand Trône Blanc : ***c'est le jugement de tous les morts*** restant à la fin du Millénium, et du temps du Déluge. ***Tous les non-croyants de tous les âges et les croyants du Millénium ressusciteront*** après le Millénium pour être jugés selon leurs œuvres.

III - LE JUGEMENT DEVANT LE TRIBUNAL DE CHRIST

Le Nouveau Testament nous montre par la 1ère de ces 3 scènes, que **les premiers jugés seront les véritables chrétiens** : « *Car c'est le moment où le jugement va commencer par la maison de Dieu. Or, si c'est par nous qu'il débute, quelle sera la fin de ceux qui n'obéissent pas à l'Évangile de Dieu ? Et si le juste est sauvé difficilement, que deviendra celui qui est impie et pécheur ?* » (**1 Pierre 4:17-18**)

Dans l'histoire des hommes, **tous les croyants/chrétiens de tous les temps, ressusciteront et seront enlevés par le Seigneur** avant le temps de la colère de Dieu sur les nations **pour comparaître devant le tribunal de Christ** afin de recevoir leurs récompenses.

Par deux fois, Paul fait allusion au Tribunal de Christ / de Dieu, dans **Romains 14:10** : « *Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère ? Ou toi, pourquoi méprises-tu ton frère ? Nous comparâtrons tous devant le tribunal de Dieu.* » et **2 Corinthiens 5:10** : « *Car il nous faut tous comparaître devant le tribunal du Christ, afin qu'il soit rendu à chacun d'après ce qu'il aura fait dans son corps, soit en bien, soit en mal.* » Le contexte montre que **Paul parle uniquement des chrétiens** : il parle là des actes et de la conduite de chaque chrétien, qui est soi positive, soi négative.

Or, le jugement des chrétiens devant le tribunal de Christ ne sera pas un jugement de condamnation. Ceci est affirmé dans **Jean 3:18** : « *Celui qui croit en lui n'est pas jugé ; mais celui qui ne croit pas est déjà jugé, parce qu'il n'a pas cru au nom du Fils unique de Dieu.* » C'est ce que Jésus affirme dans **Jean 5:24** : « *En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui écoute ma parole et qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient pas en jugement, mais il est passé de la mort à la vie.* » et ce que Paul affirme aussi dans **Romains 8:1** : « *Il n'y a donc aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, qui marchent non selon la chair, mais selon l'Esprit* ». Nous retrouvons cette affirmation dans **1 Corinthiens 1:30** : « *Or, c'est par lui que vous êtes en Christ-Jésus qui, de par Dieu, a été fait pour nous sagesse, et aussi justice, sanctification et rédemption* » et **2 Corinthiens 5:21** : « *Celui qui n'a pas connu le péché, il l'a fait (devenir) péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu* ».

C'est ce que **Esaïe 43:25 et 44:22** avait prophétisé : « *C'est moi, moi qui efface tes crimes pour l'amour de moi, Et je ne me souviendrai plus de tes péchés... J'ai effacé tes crimes comme un nuage et tes péchés comme une nuée. Reviens à moi, car je t'ai racheté.* » Ces passages nous enseignent que pour un chrétien qui pèche puis se repent et confesse son péché, l'efficacité de la mort expiatoire de Christ est telle que l'enregistrement de son péché est effacé et qu'il est purifié de toute iniquité.

Si donc le jugement des chrétiens n'est pas pour la condamnation finale, il aura donc pour but la remise de leur récompense. Dans **1 Corinthiens 3:11-15** : « *Car personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé, savoir Jésus-Christ. Or, si quelqu'un bâtit sur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin, du chaume, l'œuvre de chacun sera manifestée ; car le Jour la fera connaître, parce qu'elle se révélera dans le feu, et le feu éprouvera de quelle nature est l'œuvre de chacun. Si l'œuvre bâtie par quelqu'un sur le fondement subsiste, il recevra une récompense. Si l'œuvre de quelqu'un est consumée, il en subira la perte ; pour lui il sera sauvé, mais comme au travers du feu.* », Paul dit clairement que c'est le jugement non de chaque âme humaine, mais de chaque œuvre de l'homme. C'est pourquoi, il y a trois points que chacun de nous doit examiner en lui :

-**l'intention** : est-elle dans le but de servir notre propre chair ?

-**l'obéissance** : cherchons-nous à servir Christ à partir des principes révélés à travers la Parole de Dieu ?

-**la puissance** : avons-nous été renouvelés par la puissance du St Esprit ou agissons-nous par notre propre force charnelle ? (Cf. **1 Corinthiens 4:20** : « *Car le royaume de Dieu ne consiste pas en paroles, mais en puissance.* » et **Colossiens 1:29** : « *C'est à cela que je travaille, en combattant avec sa force qui agit puissamment en moi.* »)

Nous voyons l'évaluation du service chrétien dans la parabole des Talents (**Matthieu 25:14-30**) et dans la parabole des Mines (**Luc 19:11-27**). Il est à noter que d'après la Parole, la méchanceté ne consiste pas seulement à faire activement ce qui est mal, mais à ne pas arriver à faire ce qui est bien lorsque nous en avons la possibilité. Ceci confirme **Jacques 4:17** : « *Si quelqu'un sait faire le bien et ne le fait pas, il commet un péché.* » Mais Jacques précise que la foi sans les œuvres est morte car en fait, l'homme qui agit ainsi est un hypocrite : « *Comme le corps sans esprit est mort, de même la foi sans les œuvres est morte.* » (**Jacques 2:26**). Dans les deux paraboles, la place qui lui est réservée est celle des ténèbres extérieures.

Le jugement du serviteur hypocrite nous conduit à une conclusion importante : avant que les véritables chrétiens ne soient admis devant le Tribunal de Christ, tous les hypocrites et les faux chrétiens seront d'abord séparés du Peuple de Dieu et recevront le jugement qui leur est dû pour leur hypocrisie et leur fausseté.

Le jugement des hypocrites est décrit dans deux paraboles : celle du « bon grain et de l'ivraie » (**Matthieu 13:28-43**) et celle du « filet jeté dans la mer » (**Matthieu 13:47-50**).

-L'ivraie ce sont les Fils du Malin : les hypocrites dans l'Église, représentés par le champ.

-Le filet jeté dans la mer représente l'Évangile du Royaume proclamé dans le monde entier : les anges auront déjà séparé et jeté dans un lieu de châtiment tous les hypocrites et les faux chrétiens, avant que les vrais chrétiens ne comparaissent devant le Tribunal de Christ. C'est ce que confirme le **Psaume 1:4-5** : « *Il n'en est pas ainsi des méchants : Ils sont comme la paille que le vent dissipe. C'est pourquoi les méchants ne résistent pas au jour du jugement, ni les pécheurs dans la communauté des justes* ».

IV - LES TROIS DERNIERS JUGEMENTS

L'étape suivante est **le jugement des païens à la fin de la Grande Tribulation**. Nous devons considérer les principaux événements qui conduiront à ce jugement : cela nous aidera à comprendre pourquoi Dieu a ordonné un jugement spécifique pour les nations païennes.

Dans **1 Corinthiens 10:32**, Paul se réfère à 3 catégories différentes selon lesquelles, Dieu a divisé la race humaine : « *Ne soyez en scandale ni aux Grecs (les Gentils, donc les Nations), ni aux Juifs (le Peuple Elu), ni à l'Église de Dieu* » Or, l'Écriture dit clairement que le jugement dont il est question devant le Trône de Gloire de Christ, sera uniquement pour les païens (**Matthieu 25:31-46**). Autrement dit, aucun membre des deux autres groupes (Israël et l'Église) n'apparaîtra lors de ce jugement. Il n'y aura donc pas de chrétiens lors de ce jugement car ils auront déjà subi leur propre jugement devant le Tribunal de Christ. Il n'y aura pas non plus de juifs car entre-temps, Israël en tant que nation aura déjà subi son propre jugement et tous les juifs qui survivront à ce jugement seront réconciliés avec Dieu par la reconnaissance de Jésus comme Sauveur et Messie. La façon dont Dieu traitera Israël à la Fin des Temps, sera suivi par le jugement des nations païennes, et ce jugement marquera la transition, le passage entre le jugement historique et le jugement éternel.

1. Le jugement d'Israël par la tribulation

Il faut savoir que Dieu traite la race humaine à partir de deux principes généraux, en vue de la bénédiction et de la malédiction :

-Dieu bénit indirectement les païens à travers les juifs, mais il bénit les juifs directement.

-Dieu punit indirectement les juifs à travers les païens, mais il punit les païens directement.

Ces deux principes régiront les rapports entre Dieu et la race humaine à la fin des temps : premièrement à la fin de la Grande Tribulation, lorsque Dieu jugera et punira Israël pour la dernière fois en tant que nation par le moyen des païens, puis lorsque le jugement final d'Israël sera accompli, Dieu lui-même interviendra directement pour juger les païens.

Ce jugement final sur les enfants d'Israël après qu'ils aient quitté les nations pour retourner dans leur propre pays, est décrit dans **Jérémie 30:3-9** : « *Voici que les jours viennent, – oracle de l'Éternel –, où je ferai revenir les captifs de mon peuple d'Israël et de Juda, dit l'Éternel ; je les ferai revenir dans le pays que j'ai donné à leurs pères, et ils en prendront possession. Et voici les paroles que l'Éternel a prononcées sur Israël et sur Juda : Ainsi parle l'Éternel : Nous entendons des bruits de trouble ; c'est la peur, ce n'est pas la paix. Informez-vous et regardez si un mâle enfante ! Pourquoi ai-je vu tous les hommes les mains sur leurs reins, comme une femme en travail ? Pourquoi tous les visages sont-ils devenus livides ? Malheur ! Car ce jour est grand, aucun autre n'est comme lui. C'est un temps d'angoisse pour Jacob ; mais il en sortira sauvé. En ce jour-là, – Oracle de l'Éternel des armées –, je briserai son joug de dessus ton cou, J'arracherai tes liens, et des étrangers ne t'asserviront plus. Ils serviront l'Éternel, leur Dieu, et David, leur roi, que je leur susciterai. »*

Remarquez l'ordre des évènements prédits ici :

-Dieu ramènera Israël dans son pays.

-Il y aura un temps de détresse nationale pour Israël plus terrible que tout ce que le peuple a pu connaître jusqu'alors.

-Le Seigneur lui-même interviendra contre les étrangers, les païens ennemis d'Israël, et sauvera son peuple.

-Le royaume national d'Israël sera de nouveau restauré sur le trône de David, sous le gouvernement suprême du Seigneur Jésus lui-même. Cette période du Royaume restauré sera le Millénium.

Ce rassemblement des derniers temps des nations païennes contre Israël et l'intervention directe du Seigneur en sa faveur sont décrits dans **Zacharie 12:3** : « *En ce jour-là, je ferai de Jérusalem une pierre d'achoppement pour tous les peuples ; tous ceux qui la soulèveront seront meurtris : et toutes les nations de la terre s'assembleront contre elle.* » La même vision prophétique est contenue dans **Zacharie 14:2-4** : « *Je regrouperai toutes les nations à Jérusalem pour le combat ; la ville sera prise, les maisons seront mises à sac et les femmes violées ; la moitié de la ville partira en déportation, mais le restant du peuple ne sera pas retranché de la ville. L'Éternel sortira et combattra ces nations, comme au jour où il combat, au jour de la bataille. Ses pieds se placeront en ce jour-là sur le mont des Oliviers, qui est vis-à-vis de Jérusalem, du côté de l'orient ; le mont des Oliviers se fendra par le milieu, vers l'est et vers l'ouest, en une très grande vallée : une moitié de la montagne reculera vers le nord et l'autre moitié vers le sud.* »

Le résultat de cette dernière période de danger et de détresse aura pour conséquence l'élimination des éléments rebelles en Israël, sa purification. Et ceux qui survivront à cette épuration finale, seront prêts à se réconcilier avec leur Dieu dans la repentance et l'humilité. Ceci est décrit dans **Ezéchiel 20:37-38** qui parle de l'alliance en Jésus-Christ : « *Je vous ferai passer sous le sceptre et je vous conduirai par le lien de l'alliance. Je séparerai de vous les rebelles et ceux qui sont criminels à mon égard ; je les ferai sortir du pays où ils résident, mais ils ne se rendront pas dans le territoire d'Israël. Et vous reconnaîtrez que je suis l'Éternel.* »

L'intervention de l'Éternel contre les nations païennes persécutrices et la réconciliation finale avec Israël sont décrites un peu plus loin dans Zacharie 12:9-10 : « *En ce jour-là, je m'efforcerai de détruire toutes les nations qui viendront contre Jérusalem. Alors je répandrai sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem un esprit de grâce et de supplication, et ils tourneront les regards sur moi, celui qu'ils ont percé. Ils pleureront sur lui comme on pleure sur un fils unique.* »

Dans le deuil et la repentance, Israël se rendra enfin compte de sa terrible erreur, et il se réconciliera avec son Messie qu'il a si longtemps rejeté. Paul décrit cette réconciliation finale entre Israël et Dieu dans **Romains 11:26** : « *Et ainsi tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit : Le libérateur viendra de Sion, Il détournera de Jacob les impiétés* »

Lorsqu'Israël sera passé par le feu des martyres et qu'un reste se sera converti et mourra pour Christ, lorsque le Seigneur reviendra en gloire après le temps de la colère de Dieu sur les nations (coupes), **Il ressuscitera son reste (martyres) d'Israël pour le faire régner avec Lui** et son Eglise pendant le Millénium.

2. Le jugement des nations païennes

Après qu'Israël soit passé par le feu et que Jésus ait établi son royaume sur la terre, le Seigneur prendra place sur le Trône de Gloire et il n'aura plus qu'à juger les nations païennes restant vivantes sur la terre à la fin de la Grande Tribulation.

Jésus donne une image vivante du jugement des nations païennes dans **Matthieu 25:31-33** où les **brebis** seront reçues dans le royaume que Dieu a préparées pour elles, c'est-à-dire le royaume du Millénium, lorsque Jésus règnera de Jérusalem, pendant 1000 ans sur la terre : « *Lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, avec tous les anges, il s'assiéra sur son trône de gloire. Toutes les nations seront rassemblées devant lui. Il séparera les uns d'avec les autres, comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs, et il mettra les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche.* » Les **boucs**, c'est-à-dire les païens rejetés ne seront pas envoyés dans le séjour des morts (shéol) mais directement à l'endroit du jugement final de tous les rebelles, le lac de feu. La bête (l'Antéchrist) et son faux prophète y auront déjà été jetés.

La séparation entre les brebis et les boucs est basée sur une question décisive : la façon dont ceux qui sont jugés, ont traité les frères de Jésus, autrement dit, le peuple juif : « *Et le roi leur répondra : En vérité, je vous le dis, dans la mesure où vous avez fait cela à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.* » **(v.40)**

De nombreux passages de l'Écriture montrent clairement qu'à la fin des temps, règnera une hostilité de toutes les nations contre le peuple juif et l'État d'Israël. Cependant, certains païens se rallieront en tant qu'individus ou nations du côté d'Israël et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger les juifs et alléger leurs souffrances. Au jugement suivant, ils seront comptés parmi les brebis, jugés dignes d'entrer dans le royaume de Jésus établi sur la terre. Il est donc terriblement important pour toutes les nations d'être averties qu'elles seront jugées par Dieu sur la façon dont elles ont traité le peuple juif.

Une fois les brebis séparées des boucs, le jugement des nations païennes sera terminé. Il y aura 1000 ans de paix et de prospérité avec Christ régnant sur toute la terre. A la fin de cette période de 1000 ans, alors que le diable avait été enchaîné dès la fin de la Grande

Tribulation, il sera relâché et fera une ultime tentative pour soulever les nations (hors Israël) contre Jésus et son Royaume, mais cette rébellion échouera grâce à l'intervention directe de Dieu. Satan sera alors jeté dans le lac de feu.

Avec l'insurrection finale de Satan, tous les rebelles parmi ceux qui vivent sur la terre, seront éliminés et il ne restera plus qu'à juger les morts des temps anciens. Pour cela, tous les morts qui ne sont pas ressuscités, seront appelés pour le jugement. A ce stade, la 3ème (la dernière) phase du jugement éternel de Dieu aura lieu.

3. Le grand Trône blanc

Cette scène est décrite dans **Apocalypse 20:11-15** : « *Puis je vis un grand trône blanc, et celui qui y était assis. Devant sa face s'enfuirent la terre et le ciel, et il ne fut plus trouvé de place pour eux. Et je vis les morts, les grands et les petits, debout devant le trône. Des livres furent ouverts, et un autre livre fut ouvert, qui est le livre de vie. Les morts furent jugés d'après ce qui était écrit dans les livres, selon leurs œuvres. La mer donna les morts qui s'y trouvaient, la mort et le séjour des morts donnèrent les morts qui s'y trouvaient, et ils furent jugés chacun selon ses œuvres. La mort et le séjour des morts furent jetés dans l'étang de feu. C'est la seconde mort, l'étang de feu. Quiconque ne fut pas trouvé inscrit dans le livre de vie fut jeté dans l'étang de feu* ».

Tous les non-croyants de tous les âges et les croyants vivant pendant le Millénium, ressusciteront après le Millénium pour être jugés selon leurs œuvres.

Ce grand jugement aura lieu après le millénium et l'ultime rébellion de Satan. Voici donc la fin de tout péché et de toute rébellion contre l'autorité et la sainteté du Dieu Tout Puissant : être jetée pour toujours dans l'étang de feu éternel.

Quels sont donc les noms écrits dans le Livre de Vie, qui échapperont à l'étang de feu ?

Les noms portés dans ce Livre sont les personnes qui durant leur vie terrestre, ont servi par la foi le Dieu de grâce et de miséricorde. Mais il semble que la majorité de ceux qui comparaitront devant le Grand Trône Blanc n'auront pas accompli les conditions pour recevoir la miséricorde de Dieu et seront donc condamnés dans l'étang de feu. Cependant, deux catégories de personnes échapperont à la condamnation et entreront dans la vie éternelle :

-Les personnes telles que la reine du Midi ou les hommes de Ninive, qui acceptèrent la miséricorde de Dieu lorsqu'elle leur fut révélée. Mais combien de personnes ont eu cette même opportunité dans l'Histoire ? L'Écriture ne le dit pas.

-Tous ceux qui sont morts dans la foi pendant le millénium.

Nul ne peut dire s'il y aura d'autres personnes vers qui Dieu étendra sa miséricorde de son Grand Trône Blanc. Reconnaissons qu'il existe beaucoup de zones qui échappent à notre compréhension sur ce vaste sujet et ne retenons que ce qui a semblé bon à Dieu de nous révéler dans les Ecritures (**Romains 11:33** : « *O profondeur de la richesse, de la sagesse et de la connaissance de Dieu ! Que ses jugements sont insondables et ses voies incompréhensibles ! ...* »)

Retenons **Hébreux 6:1** : « *C'est pourquoi, laissant l'enseignement élémentaire de la parole du Christ, tendons vers la perfection...* »

QUESTIONS

1-Comment Dieu exerce-t-il ses jugements ? Expliquez-vous.

Quelle est la différence entre les jugements historiques et les jugements éternels ?
Donnez des exemples bibliques.

2-Quelle est la résurrection des justes (1^{ère} résurrection) ? Expliquez-vous.

A cette résurrection, quel jugement éternel y est associé ?

Le jugement éternel Divin de ces âmes justes consiste en quoi ?
Donnez des versets bibliques.

3-Au retour de Jésus sur terre, qui va-t-il juger ? Expliquez-vous.

Le jugement éternel Divin de ces âmes consiste en quoi ?
Donnez des versets bibliques.

4- Quelle est la résurrection des injustes (2^{ème} résurrection) ? Expliquez-vous.

A cette résurrection, quel jugement éternel y est associé ?

Le jugement éternel Divin de ces âmes injustes consiste en quoi ?
Donnez des versets bibliques.